



LE RÔLE ESSENTIEL DES CHAMBRES DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

MARS 2021

UNE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT C'EST QUOI ?

Le réseau des CMA est constitué de 13 Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Région en métropole et de 5 Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Région en Outre-Mer.

Grâce à l'ancrage territorial des CMA de niveau départemental, et aux côtés des organisations professionnelles, les artisans élus accompagnent partout en France les entreprises artisanales tout au long de leur vie, depuis leur création jusqu'à leur transmission, dans l'objectif d'agir pour leur développement, leur compétitivité et leur pérennité. Ils veillent également à ce que leurs intérêts soient pris en compte dans les programmes de développement.

Organisées en maillage territorial, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Région sont composées de :

- 300 points d'accueil sur tout le territoire hexagonal et Outre-Mer,
- 2 500 artisans élus,
- 112 centres de formation d'apprentis (CFA),
- 11 000 collaborateurs au service des entreprises artisanales,

Les structures régionales sont sous la responsabilité de l'établissement national dénommé « CMA France », ce sont les artisans élus au niveau départemental et régional qui y siègent.

QUELS SONT LES RÔLES ET MISSIONS DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ?

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat – CMA – représentent les intérêts généraux de l'artisanat. Elles agissent pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie et assurent, dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

Aux côtés des organisations professionnelles, elles accompagnent les artisans en intervenant à chaque étape de la vie de l'entreprise, de la genèse du projet à la transmission d'une affaire, en passant par son développement et sa pérennité ainsi que l'accomplissement des formalités indispensables.

Les CMA participent à la formation des chefs d'entreprise artisanale, de leurs conjoints collaborateurs et des apprentis à travers la gestion des Universités Régionales de Métiers et de l'Artisanat (URMA) présentes dans chaque région et des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) . Elles permettent ainsi de répondre au besoin immédiat des entreprises et de transmettre le savoir-faire entre les générations d'artisans.

QUI SONT LES ÉLUS DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ? QUI VOTE ?

Les élus des chambres de métiers et de l'artisanat sont des artisans choisis par leurs collègues à l'occasion d'une consultation électorale.

Ils doivent être âgés de moins de 65 ans et être chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs ou dirigeants sociaux des personnes morales immatriculées au répertoire des métiers de la chambre depuis au moins deux ans à la date de clôture du scrutin.



COMMENT VOTER AUX ÉLECTIONS AUX CMA ?

Le scrutin s'effectue par vote électronique ou par correspondance : chaque électeur reçoit à domicile son matériel électoral (bulletins de votes et circulaires).

LES CMA EN QUELQUES CHIFFRES

- 140 000 apprenti(e)s formés chaque année au sein du réseau
- 80% des apprentis trouvent un emploi dans les six mois à l'issue de leur formation
- 1,3 million d'entreprises artisanales
- 3,1 millions d'actifs
- 800 opérations de développement de l'artisanat en partenariat avec les collectivités territoriales
- 450 études économiques et territoriales sur la situation des entreprises artisanales
- 260 000 porteurs de projets informés et orientés chaque année
- 75 000 entreprises artisanales informées et accompagnées chaque année



CONTACTS PRESSE

U2P

Jean-Côme Delerue - Tél : 01 47 63 31 31 - 06 77 64 40 78 - jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto - Tél : 01 47 63 31 31 - 06 73 19 57 64 - odassetto@u2p-france.fr

LA VOIX DES ARTISANS

AGENCE RUMEUR PUBLIQUE – presse@lavoixdesartisans.fr

12, rue des Céréales - Bâtiment 127 - 93210 La Plaine Saint-Denis

Jérôme Saczewski - 01 80 89 87 12

Mathias Koubi - 01 80 89 87 17

Basile Rabouille - 01 80 89 87 21

